

## **ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II)**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES  
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29  
JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE  
DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

## **PROJET D'EXECUTION**

ETABLI PAR KIAMA SA	VISA INGENIEUR DU MARCHE



## **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022  
DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

## **SOMMAIRE**

<b>PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
1-    Objet du contrat .....	3
3-    Délai et financement .....	3
<b>COMPRÉHENSION DE LA MISSION .....</b>	<b>4</b>
<b>METHODOLOGIE ET DESCRIPTIONS DES ÉTAPES CLÉS DE RÉALISATION DE LA MISSION .....</b>	<b>9</b>
1.    LES ÉTAPES DE RÉALISATION .....	9
2.    APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE PRÉCONISÉE .....	11
3.    I-INDICATIONS GÉNÉRALES POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE D'UN DOMAINE DONNÉ .....	12
<b>DESCRIPTION DES ROLES DES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS AFFECTÉS AU PROJET .....</b>	<b>14</b>
1.    Organisation du travail .....	14
2.    Personnel technique .....	15
<b>MOYENS LOGISTIQUES ET MATERIELS INFORMATIQUES AFFECTÉS AU PROJET .....</b>	<b>17</b>
<b>PLANNING PRÉVISIONNEL DE RÉFALISATION DES TRAVAUX .....</b>	<b>18</b>
Planning général des grandes étapes .....	18
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>19</b>
<b>A1/ TDRs .....</b>	<b>21</b>
<b>A1/ PROJET DE QUESTIONNAIRE A APPLIQUER DANS LE CARDRE DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE .....</b>	<b>29</b>

# **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

## **PRESENTATION DU PROJET**

### **1- Objet du contrat**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

### **2- Consistance des prestations**

Les prestations consistent à :

- L'analyse de l'existant
- L'élaboration des outils et mécanismes en matière de propriété intellectuelle ;
- L'Elaboration des mécanismes en matière de diffusion et de transfert de technologie.
- Rédaction Rapport final : Document de politique nationale de veille technologique.

### **3- Délai et financement**

- a) Délai : le délai est de soixante (90) jours.
- b) Financement : Budget d'Investissement Public du MINRESI, Exercice 2022

# **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022  
DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

## **COMPRÉHENSION DE LA MISSION**

Les termes de référence de la mission d'élaboration du document de politique nationale de la veille technologique au Cameroun peuvent être présentés comme suit :

### **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

#### **a) Contexte**

L'information est un outil stratégique de développement économique et technologique en ce que, disposer au bon moment de la bonne information tant sur l'état de la technique que sur les tendances dans un domaine précis permet de prendre des décisions adéquates et de planifier en réduisant les risques liés à l'incertitude, pour atteindre cet objectif, l'outil qui est utilisé est la veille scientifique, technologique, juridique, commerciale ou plus généralement stratégique, selon le domaine d'intérêt du dispositif mis en place

La veille technologique se définit alors comme étant l'ensemble des techniques licites visant à organiser de façon systématique la collecte d'informations technologiques, l'analyse, la diffusion et l'exploitation, de ces informations utiles à la croissance et au développement de l'entreprise. Il s'agit de l'observation et de l'analyse des informations ayant trait aux acquis scientifiques et technologique et techniques, aux produits, aux procédés de fabrication, aux matériaux et aux impacts économiques présents et futurs qu'ils engendrent.

Le rôle fondamental de la veille technologique est de permettre une meilleure planification. Elle apparaît alors aujourd'hui comme un support indispensable dans la prise de décision à moyen et à long terme.

En effet, l'exercice d'un métier industriel nécessite aujourd'hui de maîtriser un nombre élevé et croissant de technologies dans la mesure où le développement scientifique et technique amène naturellement à utiliser de nouvelles technologies.

De même, le passage d'une demande définie en termes de produits à une demande définie en termes de fonctions oblige parfois les industriels à acquérir des compétences nouvelles pour conserver la maîtrise de leur métier d'origine.

Le rôle et l'importance de la veille technologique ont été compris depuis longtemps par certains pays industrialisés qui ont fait de la veille technologique une préoccupation pour ne pas dire une exigence première dans la planification de leur développement économique, scientifique et technique.

Des lors, ils ont mis en place tous les moyens nécessaires (moyens humains, moyen techniques et surtout moyens financiers ...) pour le développement de la veille technologique dans leur pays respectifs

On peut citer à cet égard la Russie, les Etats Unis, la France etc....

Mais l'exemple le plus frappant d'un pays qui a accordé et qui accorde encore à la veille technologique un rôle et une importance de premier rang dans son développement est le Japon.

En effet l'exemple du Japon est une excellente illustration du rôle de la veille technologique constitué en grande partie de technologie réalisé à partir d'idées étrangères, ou dérivées de technologies étrangères ou encore de technologies étrangères adaptées. Ce qui serait à mettre à l'actif d'un important dispositif de recherche d'informations industrielles et technologiques au niveau mondial, rattaché au Gouvernement et organisé autour d'un réseau d'organismes dans le monde, qui étudient les brevets, l'information commerciale et concurrentielle ainsi que les évolutions politiques, traitent les revues nationales et

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022  
DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

internationales et informer l'Etat et les entreprises. Celle politique découlait du fait que 73% des chefs d'entreprise considéraient que les technologies nécessaires existaient déjà à l'étranger et qu'il était donc inutile de chercher à les réinventer (selon une enquête réalisée par l'Agence pour la science et la technologie auprès des chefs d'entreprise japonais en 1980).

Ces exemples forts illustratifs démontrent à souhait combien la veille technologique est importante pour le développement économique à la fois des pays occidentaux comme les USA, la France, des pays comme la Russie, mais aussi des pays asiatiques comme le Japon. Qu'en est-il de la situation des pays du Sud, précisément en Afrique et particulièrement au Cameroun ?

Les pays africains face à la libération de l'économie, ont vu s'ajouter aux défis qu'ils sont loin d'avoir surmontés (santé, éducation, industrialisation, etc.) des contraintes nouvelles. L'établissement de structures administratives et juridiques stables doit désormais favoriser l'éclosion d'une industrialisation indispensable au développement durable du continent africain. A l'instar des pays asiatiques tels la Malaisie ou l'Indonésie, les pays africains doivent définir une veille technologique qui leur est propre de manière à organiser une intelligence économique adaptée au développement préconisé selon des axes pleinement choisis. Ce processus ne sera réalisé que s'il prend en compte l'environnement culturel et social africain. La propriété industrielle, par la documentation des brevets en particulier favorise l'appropriation d'un patrimoine scientifique, technique et technologique dans des secteurs déterminés comme la base d'un développement cohérent.

Le Cameroun en particulier, s'est lancé depuis quelques années dans la course pour le développement afin de se construire un statut de pays émergent. Et aujourd'hui, dans un contexte économique international où les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) prônent la libre circulation des biens, le pays devra trouver des stratégies pour faire face à la concurrence extérieure. Celle-ci est d'autant plus rude que la ratification des APE (Accords des Partenariat Economique) avec l'Union Européenne en Août 2016, l'inscrit dans la logique du libéralisme qui va mettre en difficulté les entreprises nationales qui doivent innover pour être compétitives. Or le Cameroun s'est doté d'une boussole qui oriente l'action gouvernementale en matière de développement économique et a même pris la résolution d'être un pays émergent à l'horizon 2035. Malheureusement les contraintes liées à la mondialisation qui régit l'environnement commercial actuelle risquent de déteindre sur les efforts fournis par l'Etat pour atteindre ces objectifs. Toutefois la libre circulation des personnes et des biens décidés par les Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale au sommet de Ndjamena en Novembre 2017 est une opportunité pour notre pays qui dispose des avantages comparatifs dans plusieurs domaines de la production au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale(CEMAC).

### b) Justification

Au vu de ce qui précède, le Cameroun devrait se doter d'un instrument qui fournit les informations lui permettant d'anticiper d'une part sur les évolutions de la technologie afin de permettre aux unités de production d'être à la pointe de l'innovation en vue de relever le défi de la compétitivité des produits étrangers. D'autre part les données portant sur les besoins exprimés à l'échelle du marché sous régionale permettront d'orienter la recherche et la production des PME & PMI vers les secteurs porteurs.

Ainsi, pour s'arrimer à l'environnement mondial, une attention particulière doit être dévolue à la capitalisation de l'information scientifique et technique. La mise en œuvre de la veille technologique serait alors un atout majeur dans la création d'une nouvelle vision en

## **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022  
DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

accord avec les défis du futur. Notamment, la création d'entreprises, la réduction du chômage, et à terme le développement integral de l'économie camerounaise. C'est dans cette perspective que le Chef de l'Etat Son Excellence Paul Biya lors de la conférence économique de Mai 2016 sur le thème : « investir au Cameroun, terre d'opportunité » a déclaré : « les jeunes Africains doivent demeurer à l'avant –garde de la technologie pour assurer à l'Afrique un bon arrimage à une économie dans laquelle l'innovation s'avère aujourd'hui plus qu'hier un facteur déterminant de compétitivités »

De ce fait, des cellules de veille ont été créées dans certains ministères, notamment au MINRESI suite au décret N°2012/383 du 14 septembre 2012, et au MINPT par Décret N°2013/334 du 13 septembre 2013.

Toutefois, malgré l'importance de cet outil stratégique, tant pour les entreprises pour être compétitives que pour les administrations à des fins de planification, les actions concrètes y relatives y sont encore timides.

Par ailleurs, la mise en place d'un dispositif de veille requiert des ressources humaines, financières et technologiques de plus en plus importantes et spécialisées du fait du nombre exponentiel, avec l'émergence des TIC, d'informations à collecter et à traiter. Aussi faire la veille a un coût considérable, qui serait la principale contrainte à sa mise en œuvre. En effet, si la pratique de la veille s'est beaucoup développée dans les grandes entreprises, ce n'est pas le cas des PME/PMI. En outre, il ne s'agit souvent que d'une veille concurrentielle et n'intègre pas l'ensemble des composantes de l'environnement du fait du coût de cette opération d'autant plus élevé lorsqu'il n'existe pas de réseau ou de système centralisé qui pourrait réduire l'effort de la recherche d'informations.

Pour adresser cette contrainte, l'action publique s'avère donc opportune comme le montre l'exemple du Japon. D'où la nécessité pour notre pays de mettre en place une politique nationale de veille technologique donc le champ d'application accompagnera une meilleure prise de décision, de prévision, de surveillance et d'anticipation des changements à venir.

La mise en place de cette politique passe par l'élaboration d'un Document de politique Nationale de Veille Technologique (DPNVT) qui apparaît comme un outil d'orientation et de pilotage des activités de veille. Il offre un tableau des chantiers à envisager, leurs lieux, leurs importances, leurs périodes et leurs moyens d'exécution. Conformément aux missions spécifiques du MINRESI, le DPNVT du Cameroun devra permettre la coordination de toutes les activités de veille Technologique sur le territoire national. C'est aussi un document de régulation et de réglementation, parce qu'il doit mettre en harmonie toutes les activités de quête et de diffusion des connaissances sur les innovations scientifiques et techniques ayant cours dans le pays.

# **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

## **II- OBJECTIFS DE LA MISSION**

### **a) Objectif global**

L'objectif global de la mission est de permettre d'organiser de façon systématique la collecte d'informations technologiques, l'analyse et l'exploitation des dites informations utiles à la croissance et au développement national.

### **b) Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques sont :

- ✓ Faire un état des lieux des pratiques de veille technologique au sein du Système National de la Recherche et de l'Innovation, dans les Entreprises Camerounaises ainsi que dans les Administrations concernées ;
- ✓ Faire une analyse des besoins technologiques prioritaires nationaux ;
- ✓ Proposer un cadre de mise en œuvre de la veille technologique aux Cameroun ;
- ✓ Elaborer le Document de Politique Nationale de Veille Technologique ;

## **III- RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus de la Mission sont :

### **POUR LA PHASE I**

- a) Un rapport d'état des lieux des pratiques de veille technologique disponible :
  - les données collectées et traitées au sein du Système National de la Recherche Scientifique et d'Innovation ;
  - les données collectées et traitées auprès des entreprises Nationales ;
  - les données collectées et traitées auprès des administrations.
  - Une analyse des pratiques de veille technologique ;
  - Un répertoire des technologies existantes.
- b) Un état des besoins technologiques nationaux disponibles avec notamment :
  - Un état des lieux des technologies disponibles et utilisables sur le plan national et international ;
  - Une analyse des besoins technologiques nationaux ;
  - Conception d'un cadre de réflexion en vue de la collecte d'informations sur les techniques disponibles et utilisables sur le plan international ;
  - Détermination des domaines prioritaires nécessitant une assistance en matière de veille technologique.
- c) Un cadre de mise en œuvre de la veille technologique au Cameroun comprenant :
  - Une définition des outils et ressources de mise en œuvre des grandes orientations de la politique nationale de veille technologique ;
  - Des propositions des outils et ressources de suivi évaluation de la politique de veille Technologique.
- d) Un rapport d'étape d'exécution de la Mission

## **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022  
DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

### **POUR LA PHASE II**

1. Un rapport initial : Analyse de l'existant
2. Rapports d'avancement :
  - a) Premier rapport d'avancement : Elaboration des outils et mécanismes en matière de propriété intellectuelle.
  - b) Deuxième rapport d'avancement : Elaboration des mécanismes en matière de diffusion et de transfert de technologie.
3. Projet de rapport final : Production du document de politique nationale de veille technologique.
4. Rapport final

### **IV-SERVICES ATTENDUS DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Dans le cadre de l'exécution de la présente mission, le Consultant compte sur la bonne collaboration des services du MO pour toute assistance relative à l'atteinte des résultats attendus. Il s'agira plus particulièrement de lui fournir :

- Toute la documentation existante ayant trait à l'étude en cours ;
- L'accompagnement administratif nécessaire pour l'accès aux services et organismes rattachés ;
- Des lettres d'introduction auprès de toutes les parties prenantes ;
- Des lettres d'invitation aux participants de l'atelier de présentation du document de politique de veille nationale ;
- Etc.

# **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022  
DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

## **METHODOLOGIE ET DESCRIPTIONS DES ÉTAPES CLÉS DE RÉALISATION DE LA MISSION**

D'après les termes de référence le travail du Consultant consiste en la réalisation d'un état des lieux sur les pratiques en matière de veille technologique dans les PME/PMI et dans les entreprises d'Etat et en l'analyse de la demande nationale en technologie.

Pour ce faire, il conviendra de :

- Elaborer des fiches de collectes données et information et correspondances ;
- Effectuer des descentes sur le terrain pour collecter les données et informations auprès des structures et institutions impliquées dans les activités de veille technologiques aux moyens de diverses fiches élaborées et au moyen d'entretiens directs ;
- Traiter et analyser les diverses données et informations collectées pour déterminer les forces et faiblesse des diverses veilles technologiques pratiquées actuellement dans les PME/PMI et dans les entreprises d'Etat pour établir la demande en technologies et pour proposer les solutions possibles,
- Organiser et tenir des réunions et séances de travail avec les équipes de travail du MINRESI et des Ateliers de consolidation et de validation des différentes recommandations issues des différents groupes de travail impliqués dans ce projet.

Toujours d'après les TDR de la Mission, ce travail devra être effectué en deux (02) phases essentielles :

- Une première phase où il est question de faire un état des lieux des pratiques de veille technologique et une analyse des besoins prioritaires nationaux et de proposer un cadre de mise en œuvre de la Veille Technologique au Cameroun
- Une deuxième phase où il est question d'élaborer le document de politique nationale de veille technologique.

Ce travail devra être réalisé par une équipe d'experts constituée comme suit :

- Un expert planificateur disposant d'une solide expérience en matière d'élaboration, des documents de politique nationale dans la veille technologique, Chef de Mission,
- Un chercheur en science exactes, Membre ;
- Un chercheur en sciences humaines et /ou sociales, Membre ;

### **1. LES ÉTAPES DE RÉALISATION**

La méthodologie que nous préconisons en développement agile, s'effectuera selon les étapes suivantes :

<b>Etapes du projet</b>	<b>Contenu</b>	<b>Taches spécifiques à effectuer</b>
<b>Etape 1 : Le</b>	Analyse et	• Réunion de cadrage de la mission (délimitant le

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022  
DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

démarrage de la mission	Cadrage	Périmètre, les incompréhensions et les attentes de la mission)
<b>Etape 2 :</b> Analyse de l'existant	Exploitation des rapports des différentes étapes de la Phase 1 comprenant le rapport d'état des lieux, L'état des besoins technologiques nationaux, le cadre de mise en œuvre de la veille technologique au Cameroun.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en main des travaux menés à la phase 1</li> <li>• Faire l'analyse critique des travaux de la première phase</li> <li>• Faire la synthèse des résultats de recherche dans le SNRI (Instituts sous tutelle du MINRESI, Universités publiques et privées avec leurs grandes écoles, structures indépendantes de recherche ainsi que les chercheurs isolés)</li> <li>• Faire la synthèse des données et informations recueillies en matière de veille technologique dans les PME/PMI et dans les entreprises d'Etat.</li> <li>• Exploiter en les complétant au besoin les données et informations recueillies auprès : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des producteurs et développeurs des résultats de recherche ainsi que les consommateurs des produits issus desdits recherches ;</li> <li>○ Des différentes structures de recherche et Administrations ayant en leur sein des stratégies de veille technologiques ;</li> <li>○ Des utilisateurs et des producteurs des résultats de la recherche afin d'établir non seulement l'état de la demande mais aussi les solutions possibles</li> </ul> </li> <li>• Elaborer des fiches de collectes des données et informations</li> <li>• Faire des descentes ciblées sur le terrain en tant que de besoin.</li> <li>• Parachever l'élaboration du Cadre de mise en œuvre de la veille technologique comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les outils et ressources de mise en œuvre des grandes orientations de la politique nationale de veille technologique</li> <li>○ Le cadre réglementaire en matière de veille technologique</li> <li>○ Les outils et ressources de suivi-évaluation de la politique de veille technologique</li> </ul> </li> </ul>
<b>Etape 3 :</b> Rédaction du document de		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les outils et mécanismes en matière de propriété intellectuelle</li> <li>• Proposer des mécanismes de collecte d'information</li> </ul>

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022  
DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

politique nationale de veille technologique		<p>scientifique et technique sur le plan national et international</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer des mécanismes en matière de diffusion et de transfert de technologie</li><li>• Consolider et rédiger le document</li><li>• Organiser la restitution et la vulgarisation</li></ul>
<b>Etape 4 :</b> Rédaction rapport final		<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration des observations et recommandations issue de l'atelier de validation</li><li>• Elaboration du rapport final</li></ul>

## 2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE PRÉCONISÉE

L'approche méthodologique préconisée est à la fois :

- Participative (implication de tous les acteurs et à tous les niveaux de l'élaboration de la politique)
- Consultative (recueil des divers avis, opinions, observations et suggestions des divers acteurs et des personnes ressources)
- Intégrative (Prise en compte des avis, opinions, observations recueillis et jugés pertinents pendant la durée d'élaboration et au cours des évaluations et de la validation de la politique).

Ce travail se fera sur la base :

- D'une vaste revue documentaire relative au problème de la veille technologique.
- D'enquêtes réalisées sur le terrain auprès des divers acteurs au moyen des fiches de collecte des résultats de la recherche dans tout le SNRI, de fiches de collecte d'informations sur la pratique en matière de veille technologique dans les grandes entreprises, les PME/PMI et dans les entreprises d'état.
- D'entretiens directs avec les responsables du SNRI, sur la base d'un guide d'entretien.

Les données et informations ainsi collectées seront dépouillées, traitées et classées par centres d'intérêt. L'analyse de ces données et informations ainsi collectées est dépouillée et traitée permettra de sortir des rapports d'étape, le rapport provisoire de la mission qui ne deviendra définitif qu'après la prise en compte des avis, suggestions et recommandations issus de son atelier de validation. Ce travail d'élaboration et de validation sera sanctionné au fur et à mesure de son évolution au cours des réunions et des séances de travail, et des ateliers de consolidation et de validation des divers livrables prévus par les TDR.

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022  
DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

### **3. I-INDICATIONS GÉNÉRALES POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE D'UN DOMAINE DONNÉ.**

*Sous réserve du canevas suggéré dans les TDR, nous présentons ci-dessous la démarche classique d'élaboration d'une politique publique en général. Nous essaierons en collaboration avec les services du MO de retenir les approches les plus adaptées aux spécificités de la présente mission.*

L'expérience pratique de l'élaboration d'une politique nationale pour un domaine donné suggère que celle-ci se fasse en trois parties essentielles à savoir :

- Le contexte général du domaine (ici la veille technologique)
  - La formulation de la politique nationale pour ce domaine
  - La mise en œuvre de cette politique nationale dudit domaine
- 1) La présentation du contexte général du domaine (la veille technologique) obéit à un double souci :
    - Celui de faire un rappel des causes des échecs antérieurs des politiques menées en la matière pour ne pas réitérer les choix et pratiquer les ayant occasionnés ;
    - Et celui de bien cerner les obstacles actuels liés à la mise en œuvre de la politique de veille technologique afin que les mesures retenues dans cette politique puissent contribuer à les lever d'une part et d'autre part à identifier toutes les opportunités susceptibles d'être exploitées pour une atteinte heureuse des objectifs fixés dans le cadre de cette politique nationale.
  - 2) La formulation de la politique nationale de la veille technologique consiste, après avoir circonscrit le concept de veille technologique, précisé son champ d'application et les options méthodologiques que ce concept impose (respect des valeurs et principes suivant notamment un processus participatif etc.) à présenter la veille technologique en termes d'une stratégie cohérente de développement économique et social.

Plus précisément, il convient de :

- Formuler la vision de la veille technologique qui soit cohérente avec certains documents stratégiques de référence tant nationaux qu'internationaux (Vision 2035, SND30, ODD etc.) avec les différentes politiques sectorielles actuelle faisant corps avec la SND 30, et avec certains programmes nationaux actuels ;
- Définir au regard de la vision formulée les missions assignées à cette veille technologique ;
- Définir les objectifs (global et objectifs spécifiques) qui guideront la politique nationale de la veille technologique ;
- Définir les axes stratégiques de la politique nationale de la veille technologique s'articulant autour d'un certain nombre de domaines nécessitant, pour leur mise en œuvre, la planification d'actions quantifiables, réalistes et réalisables à des périodes bien définies.

## **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022  
DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

- 3) La mise en œuvre de la politique nationale de la veille technologique concerne à la fois les acteurs de la veille technologique, les dispositifs de mise en œuvre et de suivi évaluation de cette mise en œuvre de la politique de la veille technologique et les conditions de succès de cette politique.

En effet, afin de faciliter la mise en œuvre de la politique de la veille technologique, il est nécessaire d'identifier les divers acteurs impliqués à cette mise en œuvre et d'en définir rigoureusement les rôles. Les acteurs devront non seulement jouer effectivement chacun son rôle, mais encore être impliqués dans le processus de gestion et de coordination de cette mise en œuvre.

Le dispositif de pilotage de la politique de la veille technologique sera à trois niveaux :

- Politique (ce niveau sera chargé de trancher sur les orientations politiques)
- Stratégique (ce niveau assurera le pilotage de la politique)
- Opérationnel (ce niveau sera chargé de la mise en œuvre effective des orientations de la politique)

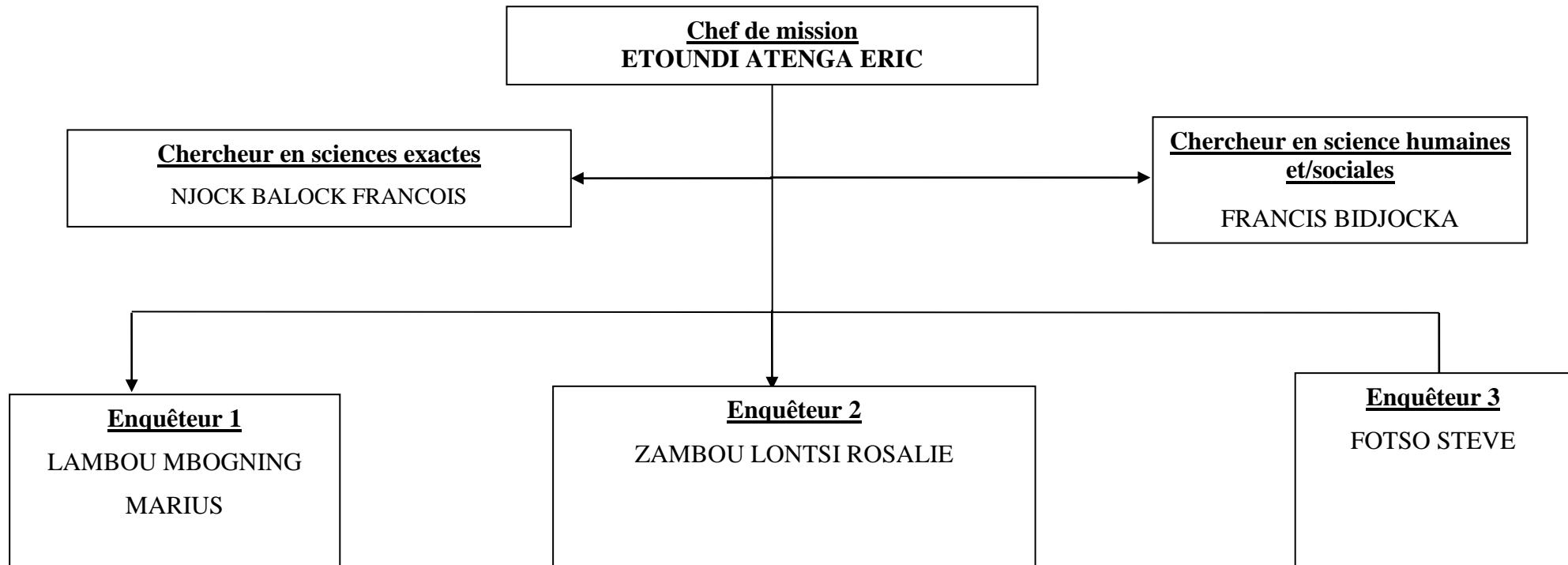
Le dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre de la politique de la veille technologique sera chargé de fournir aux décideurs et aux bénéficiaires des données précises et synthétique pour vérifier si les actions et activités de celle-ci se déroulent comme prévu. En outre il va permettre d'apprécier les effets générés par la réalisation de ces actions et activités et de procéder éventuellement aux réajustements nécessaires.

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

### DESCRIPTION DES ROLES DES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS AFFECTÉS AU PROJET

#### 1. Organisation du travail



## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

### 2. Personnel technique

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Attributions</b>
<b>M ETOUNDI ATENGA ERIC MARTIAL</b>	Chef de mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire toutes les réunions techniques avec les différents experts de son équipe et les parties prenantes</li> <li>- Assister à toutes les rencontres avec les responsables des PEM/PMI, des entreprises d'Etats et du MINRESI dans le cadre des échanges techniques liés à la mission</li> <li>- Superviser les opérations d'élaboration des fiches des correspondances, des descentes sur le terrain et d'analyse selon la méthode FFOM</li> <li>- Définir et attribuer les tâches de chaque expert et coordonner leur action</li> <li>- Superviser la rédaction des différents rapports (Mise en œuvre, état des lieux et stratégies)</li> <li>- D'organiser et présenter les ateliers de validation des rapports</li> </ul>
<b>M NJOCK BALOCK FRANCOIS</b>	Chercheur en science exactes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer et seconder le chef de mission sur tous les aspects techniques et notamment l'identification des points cibles et procédures de veille technologique en vigueur dans les PME/PMI et administrations publiques camerounaises</li> <li>- Coordonner et mener toutes les tâches liées à la veille technologiques et à l'accès aux bases de données existantes</li> <li>- Superviser l'enquête nationale sur les capacités existantes dans le secteur de la veille technologique</li> <li>- Coordonner et mener toutes les activités liées aux opérations de définition, supervision échantillonnage, d'élaboration des questionnaires, de supervision de collecte.</li> <li>- Proposer un schéma de collecte des données</li> <li>- Rédaction des aspects techniques des rapports en matière de veille technologique à développer ou à renforcer</li> <li>- Participer à la rédaction des différents rapports</li> </ul>

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

<b>FRANCIS BIDJOCKA</b>	<b>FRANCIS BIDJOCKA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Appuyer et seconder le chef de mission sur tous les aspects techniques et notamment aux choix des méthodes et outils de programmation</li><li>- Coordonner et mener toutes les tâches liées à la programmation des activités du cycle de gestion</li><li>- Coordonner et mener toutes les activités liées aux opérations de définition, supervision échantillonnage, d'élaboration des questionnaires, de supervision de collecte.</li><li>- Contribuer à la confection des guides d'entretiens et des questionnaires</li><li>- Participer à la rédaction des différents rapports et ateliers</li><li>-</li></ul>
-----------------------------	-------------------------	---

### 3. Personnel d'administratif

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Attributions</b>
Claire Florence NANMDJIO	Secrétaire Technique et suivi administratif	<ul style="list-style-type: none"><li>- Respect des procédures administratives et financières du marché</li><li>- Gestion des aspects contractuels du marché.</li></ul>
MESSINA BELOBO GWLADYS	Assistant Technique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gestion du secrétariat technique du projet,</li><li>- Assister le chef de projet dans l'exécution de ses tâches.</li></ul>

## **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

### **MOYENS LOGISTIQUES ET MATERIELS INFORMATIQUES AFFECTÉS AU PROJET**

#### **1. Moyen matériel affecté au projet**

Comme moyen matériel affecté au projet, nous avons :

- Un Pickup 4 places : véhicule de liaison
- Cafetière ;

#### **2. Moyen matériels et informatique**

Comme moyen matériel informatique affecté au projet, nous avons :

- Ordinateur HP i5 500 Go,
- Vidéoprojecteur Epson
- Logiciels de statistique,
- Imprimante HP LaserJet P2035 | Imprimantes HP LaserJet P2035
- Serveur Cloud (Pour la sauvegarde des données)

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

### PLANNING PRÉVISIONNEL DE RÉFALISATION DES TRAVAUX

Nous comptons réaliser cette prestation en 11 semaines conformément au planning ci-après.

#### Planning général des grandes étapes

Phases/activités	Mois (Semaines)											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Phase 1 : Préparation et démarrage de la mission												
Phase 2 : Analyse de l'existant												
Phase 3 : Elaboration des outils et mécanismes en matière de propriété intellectuelle												
Phase 4 : Proposition des mécanismes en matière de diffusion et de transfert de technologie												
Phase 5 : Rédaction du document de politique nationale de veille technologique												
Phase 6 : Organisation de l'atelier de restitution du document de politique nationale												
Phase 7 : Rédaction du rapport de fin de la mission												

Délai d'exécution : 90 jours

## **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

### **CONCLUSION**

En conclusion, le présent projet sera réalisé dans un délai de 90 jours. Il est divisé en 7 phases à savoir : 1- Préparation et démarrage de la mission ; 2- Analyse de l'existant ; 3- Elaboration des outils et mécanismes en matière de propriété intellectuelle; 4- Proposition des mécanismes en matière de diffusion et de transfert de technologie ; 5-Rédaction du document de politique nationale de veille technologique ; 6- Organisation de l'atelier de restitution du document de politique nationale ; 7-Rédaction du rapport de fin de la mission. La réalisation du projet se fera en étroite collaboration avec l'Ingénieur de marché avec des mises au point de façon hebdomadaire.

## **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

# [ ANNEXES ]

# PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

## A1/ TDRs

### Pièce n°5 : Termes de références (TDR)

### TITRE II : TERMES DE REFERENCES (TDR)

#### **1. Titre : L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE**

#### **2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

##### a) contexte

L'information est un outil stratégique de développement économique et technologique en ce que, disposer au bon moment de la bonne information tant sur l'état de la technique que sur les tendances dans un domaine précis permet de prendre des décisions adéquates et de planifier en réduisant les risques liés à l'incertitude. Pour atteindre cet objectif, l'outil qui est utilisé est la veille scientifique, technologique, juridique, commerciale ou plus généralement stratégique, selon le domaine d'intérêt du dispositif mis en place.

La veille technologique se définit alors comme étant l'ensemble des techniques licites visant à organiser de façon systématique la collecte d'informations technologiques, l'analyse, la diffusion et l'exploitation de ces informations utiles à la croissance et au développement de l'entreprise. Il s'agit de l'observation et de l'analyse des informations ayant trait aux acquis scientifiques et techniques, aux produits, aux procédés de fabrication, aux matériaux et aux impacts économiques présents et futurs qu'ils engendrent.

Le rôle fondamental de la veille technologique est de permettre une meilleure planification. Elle apparaît alors aujourd'hui comme un support indispensable dans la prise de décision à moyen et long terme.

En effet, l'exercice d'un métier industriel nécessite aujourd'hui de maîtriser un nombre élevé et croissant de technologies dans la mesure où le développement scientifique et technique amène naturellement à utiliser de nouvelles technologies.

De même, le passage d'une demande définie en termes de produits à une demande définie en termes de fonctions oblige parfois les industriels à acquérir des compétences nouvelles pour conserver la maîtrise de leur métier d'origine.

En guise d'exemples, Les soviétiques ont compris cette importance depuis fort longtemps et ont su utiliser tous les réseaux de diffusion légitimes et nécessaires de l'information pour s'approprier des découvertes qui leur ont souvent permis de rester compétitif face à l'Occident sans investir beaucoup de temps ou d'argent en recherche-développement. Aux Etats-Unis, le Département de l'énergie a développé le programme OPSEC de sensibilisation des employés des entreprises de haute technologie à la diffusion imprudente de certaines informations sensibles et, les structures privées jouent un rôle important dans le développement de l'intelligence économique.

En France, le développement de la veille n'est que très récent; en effet l'engouement pour la veille ne s'est manifesté que vers la fin des années 80 et en 1988, un comité d'orientation stratégique de l'information scientifique et technique de la veille technologique est créé, avec pour objectif, le renforcement de l'incitation privée à investir dans la recherche, la création de synergies entre l'ensemble des acteurs clés du processus d'innovation au sein des pôles de compétitivité et le soutien au développement de PME d'une taille critique suffisante pour être compétitives. Une politique nationale

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

d'intelligence économique a également été mise en place et le Comité pour la compétitivité et la sécurité économique offre aux entreprises les avantages d'un système centralisé en matière de recherche d'informations.

Par ailleurs, l'exemple du Japon est une excellente illustration du rôle de la veille technologique qui y est un puissant moteur d'innovation. Le patrimoine technologique de ce pays est constitué en grande partie de technologies réalisées à partir d'idées étrangères, ou dérivées de technologies étrangères ou encore de technologies étrangères adaptées. Ce qui serait à mettre à l'actif d'un important dispositif de recherche d'informations industrielles et technologiques au niveau mondial, rattaché au Gouvernement et organisé autour d'un réseau d'organismes dans le monde, qui étudient les brevets, l'information commerciale et concurrentielle ainsi que les évolutions politiques, traitent les revues nationales et internationales et informent l'Etat et les entreprises. Celle politique découlerait du fait que 73 % des chefs d'entreprise considéraient que les technologies nécessaires existaient déjà à l'étranger et qu'il était donc inutile de chercher à les réinventer (selon une enquête réalisée par l'Agence pour la science et la technologie auprès des chefs d'entreprise japonais en 1980).

Ces exemples forts illustratifs démontrent à souhait combien la veille technologique est importante pour le développement économique à la fois des pays occidentaux comme les USA, la France, des pays comme la Russie, mais aussi des pays asiatiques comme le Japon. Qu'en est-il de la situation des pays du Sud, précisément en Afrique et particulièrement au Cameroun ?

Les pays africains face à la libération de l'économie, ont vu s'ajouter aux défis qu'ils sont loin d'avoir surmontés (sante, éducation, industrialisation, etc.), des contraintes nouvelles. L'établissement de structures administratives et juridiques stables doit désormais favoriser l'éclosion d'une industrialisation indispensable au développement durable du continent africain. A l'instar de pays asiatiques tels la Malaisie ou l'Indonésie, les pays africains doivent définir une veille technologique qui leur est propre de manière à organiser une intelligence économique adaptée au développement préconisé selon des axes pleinement choisis. Ce processus ne sera réalisé que s'il prend en compte l'environnement culturel et social africain. La propriété industrielle, par la documentation des brevets en particulier favorise l'appropriation d'un patrimoine scientifique, technique et technologique dans des secteurs déterminés comme la base d'un développement cohérent.

Le Cameroun en particulier, s'est lancé depuis quelques années dans la course pour le développement afin de se construire un statut de pays émergent. Et aujourd'hui, dans un contexte économique international où les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) prônent la libre circulation des biens, le pays devra trouver des stratégies pour faire face à la concurrence extérieure. Celle-ci est d'autant plus rude que la ratification des APE (Accords de Partenariat Economique) avec l'Union Européenne en août 2016, l'inscrit dans la logique du libéralisme qui va mettre en difficulté les entreprises nationales qui doivent innover pour être compétitives. Or le Cameroun s'est doté d'une boussole qui oriente l'action gouvernementale en matière de développement économique et a même pris la résolution d'être un pays émergent à l'horizon 2035. Malheureusement les contraintes liées à la mondialisation qui régit l'environnement commerciale actuelle risquent de déteindre sur les efforts fournis par l'Etat pour atteindre ces objectifs. Toutefois la libre circulation des personnes et des biens décidés par les chefs d'Etat de l'Afrique centrale au sommet de Ndjama en Novembre 2017 est une opportunité pour notre pays qui dispose des avantages comparatifs dans plusieurs domaines de la production au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

b) Justification

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

Au vu de ce qui précède, le Cameroun devrait se doter d'un instrument qui fournit les informations lui permettant d'anticiper d'une part sur les évolutions de la technologie afin de permettre aux unités de production d'être à la pointe de l'innovation en vue de relever le défi de la compétitivité des produits étrangers. D'autre part les données portant sur les besoins exprimés à l'échelle du marché sous régionale permettront d'orienter la recherche et la production des PME&PMI vers les secteurs porteurs.

Ainsi, pour s'arrimer à l'environnement mondial, une attention particulière doit être dévolue à la capitalisation de l'information scientifique et technique. La mise en œuvre de la veille technologique serait alors un atout majeur dans la création d'une nouvelle vision en accord avec les défis du futur. Notamment, la création d'entreprises, la réduction du chômage, et à terme le développement intégrale de l'économie camerounaise. C'est dans cette perspective que le Chef de l'Etat son Excellence Paul BIYA lors de la conférence économique de mai 2016 sur le thème : « investir au Cameroun, terre d'opportunité » déclaré : « *les jeunes Africains doivent demeurer à l'avant-garde de la technologie pour assurer à l'Afrique un bon arrimage à une économie dans laquelle l'innovation s'avère aujourd'hui plus qu'hier un facteur déterminant de compétitivité* ».

De ce fait, des cellules de veille ont été créées dans certains ministères, notamment au MINRESI suite au décret N°2012/383 du 14 septembre 2012, et au MINPT par Décret N° 2013/334 du 13 septembre 2013.

Toutefois, malgré l'importance de cet outil stratégique, tant pour les entreprises pour être compétitives que pour les administrations à des fins de planification, les actions concrètes y relatives y sont encore timides.

Par ailleurs, la mise en place d'un dispositif de veille requiert des ressources humaines, financières et technologiques de plus en plus importantes et spécialisées du fait du nombre exponentiel, avec l'émergence des TIC, d'informations à collecter et à traiter. Aussi, faire la veille a un coût considérable, qui serait la principale contrainte à sa mise en œuvre. En effet, si la pratique de la veille s'est beaucoup développée dans les grandes entreprises, ce n'est pas le cas des PME/PMI. En outre, il ne s'agit souvent que d'une veille concurrentielle et n'intègre pas l'ensemble des composantes de l'environnement du fait du coût de cette opération d'autant plus élevé lorsqu'il n'existe pas de réseau ou de système centralisé qui pourrait réduire l'effort de la recherche d'informations.

Pour adresser cette contrainte, l'action publique s'avère donc opportune comme le montre l'exemple du Japon. D'où la nécessité pour notre pays de mettre en place une politique nationale de veille technologique donc le champ d'application accompagnera une meilleure prise de décisions, de prévision, de surveillance et d'anticipation des changements à venir.

La mise en place de cette politique passe par l'élaboration d'un Document de Politique Nationale de Veille Technologique (DPNVT) qui apparaît comme un outil d'orientation et de pilotage des activités de veille. Il offre un tableau des chantiers à envisager, leurs lieux, leurs importances, leurs périodes et leurs moyens d'exécution. Conformément aux missions spécifiques du MINRESI, le DPNVT du Cameroun devra permettre la coordination de toutes les activités de Veille Technologique sur le territoire national. C'est aussi un document de régulation et de réglementation, parce qu'il doit mettre en harmonie toutes les activités de quête et de diffusion des connaissances sur les innovations scientifiques et techniques ayant cours dans le pays.

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFRRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

### 3. OBJECTIFS

#### a. Objectif global

Permettre d'organiser de façon systématique la collecte d'informations technologiques, l'analyse, la diffusion et l'exploitation desdites informations utiles à la croissance et au développement national.

#### b. Objectifs spécifiques

- Faire un état des lieux des pratiques de veille technologique au sein du système national de recherche et d'innovation, dans les entreprises Camerounaises ainsi que dans les administrations concernées;
- Faire une analyse des besoins technologiques prioritaires nationaux;
- Proposer un cadre de mise en œuvre de la Veille Technologique au Cameroun ;
- Elaborer le document de Politique nationale de veille Technologique.

### 4. METHODOLOGIE

La réalisation du présent projet passera la réalisation d'un état des lieux sur les pratiques en matière de veille technologique dans les PME/PMI et dans les entreprises d'Etat et une analyse de la demande nationale en technologie. La méthodologie va alors consister à élaborer des fiches de collecte, des fiches d'enquête et des correspondances, effectuer des descentes sur le terrain, effectuer des analyses selon la méthode FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) ainsi qu'organiser et tenir des réunions et séances de travail.

Plus précisément, il s'agira en ce qui concerne l'élaboration des fiches et correspondances :

- Elaborer les fiches de collecte des résultats de recherche dans tout le SNRI (Instituts sous tutelle du MINRESI, Universités publiques et privées avec leurs grandes écoles, Structures indépendantes de recherche ainsi que les chercheurs isolés) ;
- Elaborer les fiches de collecte d'informations sur les pratiques en matière de veille technologique dans les PME/PMI et dans les entreprises d'état ;
- Elaborer les correspondances de descente sur le terrain pour la collecte des résultats de recherche dans tout le SNRI ;
- Elaborer le rapport d'analyse des forces et faiblesses des diverses formes de veille technologique pratiquée actuellement dans les PME/PMI et dans les entreprises d'état ;
- Elaborer les correspondances d'invitation des participants aux différentes réunions et séances de travail.

Pour le cas des descentes :

- Effectuer les descentes d'enquêtes vers les producteurs et développeurs des résultats de recherche ainsi que les consommateurs des produits issus desdits résultats ;
- Effectuer les descentes vers les différentes structures de recherche et Administrations ayant en leurs seins des stratégies de veille technologique ;
- Effectuer des descentes pour une collecte d'informations auprès des utilisateurs et des producteurs des résultats de la recherche afin d'établir non seulement l'état de la demande mais aussi les solutions possibles.

En ce qui concerne l'organisation et la tenue des réunions et séances de travail :

- Organiser et tenir les réunions d'élaborations et de validations des conditions des profils et des conditions de travail des différents experts impliqués dans le projet ;



## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

- Organiser et tenir les ateliers de consolidation et de validation des différentes recommandations issues des différents groupes de travail impliqués dans le projet.

### **5. POPULATION CIBLE OU BENEFICIAIRES**

-MINRESI (7 instituts, 10 CRRI, Cabinet, SG, DAG, DPAI, DPSP, DCST, DVVRR, Cellule Juridique, Cellule de Traduction, Cellule de suivi, C2D/PAR) ;

Universités d'Etat et Grandes Ecoles ;

-Les administrations concernées : MINESUP, MINADER, MINEPIA, MINPMEESA, MINMIDT, MINSANTE, MINEPAT, MINCOMMERCE, MINFI, MINEFOP, MINESEC, MINTP, MINPOSTEL

-Universités et grandes écoles publiques et privées

-Industries et Entreprises (GICAM, MECAM, CCIMA, ECAM, Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forets, CHOCOCAM, NEW FOOD CIE SARL, PAMOL PLANTATION, SOCAPALM, CAMLAIT, SCR MAYA et CIE, SPC, SITRACAM, SOSUCAM, PROLEG, CAMEROON UNITED FOREST, Compagnie Forestière de l'Est, Société de Transformation de Bois de Kadey, Société des Grumes du Cameroun) ;

-Chercheurs Isolés

-Collectivités décentralisées (Communautés Urbaines, Communes, Communes et Villes Unies du Cameroun).

### **6- DUREE ET LIEU DE REALISATION DU PROJET**

L'exécution du projet d'élaboration d'une politique nationale de veille technologique s'étendra sur une durée de deux exercices budgétaires, la réalisation des prestations se feront pendant trois (03) mois au cours de chaque exercice et couvrira toute l'étendue du territoire nationale.

### **7 - RÉSULTATS REALISES DANS LA PHASE I**

#### **i)- Pour cette phase, les activités ci-après ont été réalisées :**

a-) Un rapport d'état des lieux des pratiques de veille technologique disponible :

- Les données collectées et traitées au sein du Système National de Recherche Scientifique et d'Innovation ;
- Les données collectées et traitées auprès des entreprises nationales ;
- Les données collectées et traitées auprès des administrations ;
- Une analyse des pratiques de veille technologique ;
- Un répertoire des technologies existantes.

b-) Un état des besoins technologiques nationaux disponibles:

- Un état des lieux des technologies disponibles et utilisables sur le plan national et international ;
- Une analyse des besoins technologiques nationaux ;
- Conception d'un cadre de réflexion en vue de la collecte d'information sur les technologies disponibles et utilisables sur le plan international ;
- Détermination des domaines prioritaires nécessitant une assistance en matière de veille technologique.

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OUFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

- c-) Un cadre de mise en œuvre de la Veille Technologique au Cameroun :
  - Définition des outils et ressources de mise œuvre des grandes orientations de la politique nationale de veille technologique ;
  - Proposition des outils et ressources de suivi-évaluation de la politique de veille technologique.
- d-) Un rapport d'étape d'exécution de la mission.

### 7 - RÉSULTATS ATTENDUS POUR LA PHASE II

Pour cette phase (2022), il est attendu du consultant/cabinet, les livrables suivants :

1. Rapport initial : Analyse de l'existant
2. Rapports d'avancement
  - a. Premier rapport d'avancement : Elaboration des outils et mécanismes en matière de propriété intellectuelle
  - b. Deuxième rapport d'avancement : Elaboration des mécanismes en matière de diffusion et de transfert de technologie
3. Projet de rapport final : Production du document de politique nationale de veille technologique
4. Rapport final

### 8. CHRONOGRAMME D'ACTIVITES

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES	PERIODE
Faire un état des lieux des pratiques de veille technologique	Collecter les informations au sein du SNRSI Collecter les informations au sein des entreprises camerounaises Collecter les informations au sein des administrations concernées Analyser et répertorier les pratiques actuelles de veille technologique	2020
	Faire un état des lieux des technologies disponibles et utilisables sur le plan national et international Faire une analyse des besoins technologiques nationaux Concevoir un cadre de réflexion en vue de la collecte d'information sur les technologies	

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

<b>Faire une analyse des besoins technologiques prioritaires nationaux</b>	disponibles et utilisables sur le plan international	
	Déterminer les domaines prioritaires nécessitant une assistance en matière de veille technologique ;	
<b>Proposer un cadre de mise en œuvre de la Veille Technologique au Cameroun;</b>	Définir les outils et ressources de mise œuvre des grandes orientations de la politique nationale de veille technologique ;  Définir un cadre réglementaire en matière de veille technologique ;  Proposer les outils et ressources de suivi-évaluation de la politique de veille technologique.	
<b>Elaborer le document de politique nationale de veille technologique</b>	Définir des outils et mécanismes en matière de propriété intellectuelle.  Proposer des mécanismes de collecte d'information scientifique et technique sur le plan national et international  Proposer des mécanismes en matière de diffusion et de transfert de technologie  Consolider et rédiger le document  Organiser l'atelier de restitution et de vulgarisation	2022

### 9. MATERIEL

Le matériel nécessaire à la réalisation de la mission est constitué de :

- Micro-ordinateurs (02 micro-ordinateurs) ;
- Imprimante et photocopieur ;
- Les logiciels de statistique ;
- Un véhicule de liaison.

### 10. PERSONNEL

Personnel Clé		
Chef de mission : Expert planificateur disposant d'une	Doctorat en économie ou gestion	Nombre d'années d'expérience générale en qualité d'expert

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

solide expérience en matière d'élaboration des documents de politique nationale et dans le domaine de la veille technologique (15 pts)	planificateur : 01 pt pour expérience [1-5[an ; 02 pts pour expérience [5-10[an ; 04 pts pour expérience supérieure à 10 ans
	Nombre de projets similaires relatifs à l'élaboration des documents de politiques nationales auxquels le concerné a participé ( $\geq 3$ )
	Nombre de projets dans le domaine de la veille technologique auxquels le concerné a participé ( $\geq 2$ )
	Nombre de projets auxquels le concerné en qualité de chef de mission ( $\geq 2$ )
Un chercheur en sciences exactes	Bac+5 au moins
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience [1-5[an ; 02 pts pour expérience [5-10[an ; 04 pts pour expérience supérieure à 10 ans
	Avoir participé à au moins un projet similaire (01pt/projet)
Un chercheur en sciences humaines et/ou sociales	Bac+5 au moins
	Nombre d'années d'expérience générale : 01 pt pour expérience [1-5[an ; 02 pts pour expérience [5-10[an ; 04 pts pour expérience supérieure à 10 ans
	Avoir participé à au moins un projet similaire (01pt/projet)



## **PROJET D'EXECUTION**

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFRRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

### **A1/ PROJET DE QUESTIONNAIRE A APPLIQUER DANS LE CARDRE DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE**

## **PROJET DE QUESTIONNAIRE A APPLIQUER DANS LE CARDRE DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE**

---

**Nom de la structure/organisme :** \_\_\_\_\_ **No** \_\_\_\_\_

**m du répondant :** \_\_\_\_\_

**Qualité du répondant :** \_\_\_\_\_

1) Savez-vous ce que c'est que la veille technologique ?

2) Si oui c'est quoi la veille technologique ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3) Quelles sont les activités liées à ce travail de veille technologique ?

- Collecte d'informations ayant trait :
  - Aux acquis scientifiques et technologiques
  - Aux procédés de fabrication
  - Aux matériaux de fabrication
  - Aux produits issus de cette fabrication
  - Aux impacts économiques présents et futurs de la veille technologiques
- Analyse de toutes les informations collectées avec notamment.
  - Exploitation des résultats des analyses effectuées
  - Diffusion des résultats des analyses effectuées

4) Au sein de votre structure ou institution, menez-vous des activités de veille technologique ? oui

5) Si oui lesquelles ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

6) Si non pourquoi ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

- 
- 
- 
- 7) Pensez-vous que la veille technologique soit-elle nécessaire pour votre structure ou institution ? oui  non
- 8) Si oui pourquoi ?
- 
- 
- 

- 9) Si non pourquoi
- 
- 
- 

- 10) Quelles sont les sources des informations que votre structure ou institution utilise dans la cadre de son travail de veille technologique ?
- 
- 
- 

- 11) Pour chaque source utilisée, comment faites-vous pour obtenir effectivement les informations désirées ?

- 12) Quels rôles jouent les représentations diplomatiques de notre pays dans les questions de veille technologique ?

- 13) Ces représentations diplomatiques mettent-elles souvent les informations liées à la veille technologique à votre disposition ou celle du grand public ?

- 14) Comment cela se passe-t-il dans les faits ?

- 15) Pour chacune des activités de veille technologique menées par votre structure ou institution, quels sont les résultats auxquels elle est parvenue ?
- 
- 
-

## PROJET D'EXECUTION

LETTRE COMMANDE N°010-/LC/MINRESI/CIPM/2022 DU 30/09/2022 PASSE APRES L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N0005/AONR/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022 POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE (PHASE II).

16) Dans le cadre de ce travail de veille technologique à quelles difficultés avez-vous fait face ?

---

---

---

17) Comment avez-vous ou comptez-vous surmonter chacune d'elles ?

---

---

---

18) Existe-t-il des opportunités que vous pouvez exploiter pour améliorer votre travail de veille technologique ? oui  non

19) Si oui lesquelles ?

---

---

---

20) Si non pourquoi ?

---

---

---

21) Etablissez-vous des rapports d'activités relatifs à votre travail de veille technologique ? oui  non

22) Si oui à quelle périodicité

Trimestre  semestre  année  autres (préciser)

23) A qui vos rapports d'activités relatifs à votre travail de veille sont-ils destinés ?

- à la Division de valorisation de la recherche
- au Comité National de Développement des Technologies
- à d'autres structures ou institutions (à préciser)

24) Qu'est-ce qui motive la destination de vos rapports d'activités relatifs à votre travail de veille technologique à telle ou telle structure ou institution ?

- L'obligation réglementaire
- La nécessité de répondre à une demande expresse
- Autres raisons (à préciser)